

AVIS PUBLIC
PROJET DE RÈGLEMENT 355
ASSEMBLÉES PUBLIQUES DE CONSULTATION

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT 355

Le conseil municipal a adopté, à la séance du 6 mars 2023, le projet de règlement **355** – Règlement de démolition.

Les principaux objets de ce projet de règlement sont :

- d'assujettir à une autorisation de démolition tous les bâtiments du territoire à l'exception :
 - des démolitions suivant un sinistre;
 - des démolitions de bâtiments accessoires qui ne comprennent pas de logement.
- De prévoir les règles applicables aux demandes d'autorisation, incluant les règles additionnelles applicables à la démolition d'immeubles patrimoniaux.

Ce projet de règlement, conformément à la loi, fera l'objet d'une assemblée publique de consultation qui sera tenue **le 27 mars 2023 à 19 h 00**, dans la salle du conseil municipal au 837, rue principale.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipale.

Au cours de cette assemblée publique de consultation, Madame la mairesse ou un membre du conseil désigné par elle expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet de règlement ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Saint-Sylvere

Ce 20^e jour du mois de mars 2023



Alexandra Brière-Malo

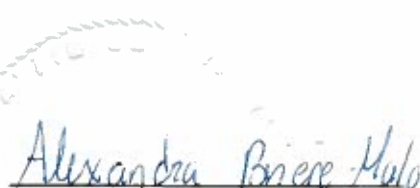
Directrice générale/

Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Alexandra Brière-Malo, directrice générale et greffière-trésorière résidente à Saint-Sylvere certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8h30 et 18h30, le 20^e jour du mois de mars 2023 à chacun des endroits suivants, à savoir : bureau municipal et sur le site internet de la municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 20 mars 2023



Alexandra Brière-Malo,

Directrice générale/

Greffière-trésorière